FO GENDARMERIE

civilsinFO #10

novembre 2018

LE BULLETIN DU SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS CIVILS **FORCE OUVRIÈRE** DE LA GENDARMERIE

Du 30 novembre au 6 décembre 2018

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Je vote FSMI-FO

ÉDITORIAL

Chers(es) camarades,

Cette fin d'année est marquée par les élections professionnelles. En effet, du 30 novembre au 6 décembre 2018 vous êtes appelés à élire, par le biais du vote électronique, vos représentants au sein des différentes instances de concertation du ministère de l'intérieur et ce, pour les quatre prochaines années. Le SNPC/FO présente des femmes et des hommes expérimentés, représentatifs de tous les statuts sur l'ensemble des scrutins. Ce rendez-vous est extrêmement important. L'actualité sociale nous rappelle tous les jours qu'il est nécessaire, face aux réformes et aux mutations passées et à venir, d'avoir une représentativité syndicale forte.

Depuis la RGPP, la MAP et maintenant avec AP 2022, le service public ne cesse de subir des attaques dont le seul but est son anéantissement. Au-delà, c'est aussi le statut général des fonctionnaires qui est dans le collimateur de ce gouvernement. L'idée à terme est le recrutement systématique de personnels contractuels corvéables et malléables à souhait.

La politique du salaire au mérite, de la mobilité, la remise en question des CHSCT... sont aussi des projets que nos dirigeants ont dans leurs tiroirs pour les prochains mois (premier semestre 2019) et dont certaines « fuites » ne nous laissent rien présager de bon.

N'oublions pas la réforme des retraites où, là aussi, les fonctionnaires sont dans le viseur. Présenté comme individualisé, ce système dit « par points » devrait impacter le code des pensions civiles et militaires.

Nous sommes face à un seuil d'offensives jamais atteint à ce jour. Force Ouvrière, première organisation syndicale de la Fonction Publique, se dressera en rempart face à cette politique néfaste et destructrice.

Le périmètre gendarmerie ne sera pas épargné. Des pistes d'externalisation des CSAG, de centralisation de certains services et de suppression de personnels sont également à l'étude. Le SNPC/FO a déjà interpellé la DGGN à ce sujet.

Le SNPC/FO sera dans le combat et dans l'opposition face à tout projet visant à prendre de telles voies. Notre détermination sera sans faille.

À l'issue des élections professionnelles, les représentants du SNPC/FO continueront, comme ils l'ont toujours fait, à venir à votre rencontre au sein de vos établissements afin de vous tenir informés de l'évolution de ces dossiers sensibles.

Sachez que les résultats de ces élections seront scrutés, étudiés et analysés de près par le ministère de l'intérieur et par la DGGN. Votre mobilisation à l'occasion de cet enjeu est donc primordiale. Utilisez cette possibilité de vous exprimer et de dire non à ces orientations qui ne vont pas dans le sens de vos intérêts.

En renforçant la première place de Force Ouvrière au niveau de la Fonction Publique soyez assurés d'un engagement déterminé, libre et indépendant.

En votant FSMI-FO, envoyez un signal fort à l'administration.

Nous comptons votre soutien, notre force c'est vous !

Bonne lecture. ■

Laurent Cauquil
SECRÉTAIRE NATIONAL

Syndiquez-vous, pour mieux vous défendre rejoignez le SNPC/FO/Gendarmerie

LES ADHÉRENTS DU SNPC/FO imposables ou non imposables, en activité ou à la retraite, sont remboursés à hauteur de **66 %** de leur cotisation annuelle par le biais d'un crédit d'impôt

Renvoyer à SNPC/FO Gendarmerie - Centre National d'Entrainement des Forces gendarmerie
Caserne du Général Dupuy, Route de Gravelle , 24110 Saint-Astier
Tel : 05 53 02 30 66 - Mail : adhesions.snpcfogend@yahoo.fr

NOM ..... **PRENOM** .....

CORPS (merci de cocher votre choix) ☐ **fonctionnaire administratif** ☐ **technique** ☐ **ouvrier de l'état** ☐ **contractuel**

GRADE ..... **INDICE** .....

ETABLISSEMENT D'AFFECTATION ..... **SERVICE** .....

ADRESSE PERSONNELLE ..... **CODE POSTAL** ..... **VILLE** .....

TEL ..... **PORTABLE** ..... **E-MAIL** ..... @.....

Fait à le Signature :

CivilsinFO # 10- novembre 2018

CivilsinFO - # 10 Le bulletin du Syndicat National des personnels civils Force Ouvrière de la Gendarmerie
202, avenue Jean Rieux - 31055 Toulouse cedex 4 // Tel : 05 61 17 53 28
Directeur de la publication : Laurent Cauquil // Directeur de rédaction : Jacques Lamarque
Comité éditorial : Alain Gateau, Bernard Reisser, Dominique Lacoste, Alain Mesnier
Création et réalisation mise en page : www.lorena-magee-graphiste.com // Impression : www.sgi31.fr
Commission paritaire : en cours // ISSN : 2267-327X

FORCE OUVRIÈRE

S N P C
FO
GENDARMERIE

Élections professionnelles

DU 30 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE 2018

Votez FSMI-FO !

Votez pour un syndicat libre et indépendant

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Du 30 novembre au 6 décembre 2018

Les élections professionnelles se dérouleront sur 7 jours du vendredi 30 novembre au jeudi 6 décembre 2018 inclus. Vos représentants seront élus pour un mandat de 4 ans. Pour la première fois, suite à la publication du décret n° 2011-595 du 26 mai 2011, le vote électronique par Internet sera utilisé pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'État, soit 185 000 électeurs pour l'ensemble des services du ministère de l'Intérieur et de ses périmètres.

LES INSTANCES À RENOUVELER SONT :

- Le Comité Technique Ministériel (CTM)
- Le Comité Technique de la Gendarmerie Nationale (CTGN)
- Les Commissions Administratives Paritaires Nationales (CAPN ou CCP)
- Les Commissions Administratives Paritaires Locales (CAPL)
- Les Commissions d'Avancement pour les Personnels à Statut Ouvrier (CAPSO)
- Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)

Les modalités de vote par voie électronique

Ce nouveau dispositif permettra de voter depuis n'importe quel ordinateur, tablette, smartphone professionnels ou personnels connectés à Internet depuis le lieu de son choix (travail, domicile, cybercafé...) et à tout moment de la journée. Éventuellement, il pourra être mis à disposition par l'administration une borne à voter.

MOT DE PASSE

L'électeur reçoit, en mains propres et contre émargement ou par lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR), sa notice de vote, mise sous pli sécurisé, contenant son mot de passe.

PLATEFORME DE VOTE

L'électeur se connecte sur la plateforme de vote avec son identifiant (matricule et date de naissance) et le mot de passe qui lui a été remis :

- à partir du 13 novembre pour consulter la propagande électorale ;
- du vendredi 30 novembre au jeudi 6 décembre 2018 pour voter.

JE SUIS UN ÉLECTEUR

Je veux voter aux scrutins pour lesquels je suis électeur (5 scrutins maximum)...

Le mot de passe pourra être saisi directement sur votre clavier ou sur un clavier virtuel qui vous sera proposé lors de la saisie.

Vous pouvez voter FO pour l'ensemble des scrutins en cliquant sur le bouton intitulé « Voter »

Scrutin	Etat du scrutin	Statut du vote
Libellé long scrutin n°1	Ouvert, temps restant : 19j 05h18	Vote à exprimer
Libellé long scrutin n°2	Ouvert, temps restant : 19j 05h18	Vote à exprimer
Libellé long scrutin n°3	Ouvert, temps restant : 19j 05h18	Vote à exprimer

Scrutins

Ensuite, vous sélectionnez chaque scrutin (de liste ou de sigle) individuellement pour exprimer votre vote. Bien qu'il soit possible de voter par scrutin sur plusieurs jours ou plusieurs connexions (par exemple : scrutin n°1 le 1er jour ou à la 1re connexion, puis scrutin n°2 le 2e jour ou la 2e connexion, etc), nous vous invitons à voter FO pour tous les scrutins vous concernant lors de votre première connexion pour ne pas oublier un vote.

Sans hésitation

CTM, CTGN, CAPN, CAPL, CAPSO, CCP, CHSCT

Je clique FO

FSMI FORCE OUVRIÈRE
Fédération de Syndicats du Ministère de l'Intérieur
UNITÉ SGP POLICE FSMI FO
SNICA FO
FO PRÉFECTURES ET DES SERVICES DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
Syndicat Force Ouvrière Bureau des Moyens Aériens
FO Centrale
FO GENDARMERIE
FO DÉFENSE
FO SIC Force Ouvrière

Les secrétaires nationaux du SNPC/FO/Gendarmerie à la rencontre des personnels civils du COMGEND de la Nouvelle Calédonie

Dans le cadre de leurs déplacements dans les DOM-COM, Laurent Cauquil et Dominique Lacoste, sont partis, au mois de septembre 2018, à la rencontre des personnels civils affectés au COMGENDNC. Accueillis chaleureusement dès leur arrivée par Elizabeth Leyraud, dit Babeth, responsable de la section locale et mémoire vivante du COMGEND, les représentants nationaux ont suivi un programme sur plusieurs jours leur permettant de visiter trois sites (la caserne Meunier, la caserne Bailly et le CSAG de Tontouta), au sein desquels les personnels civils tiennent une place prépondérante. Le COMGENDNC est composé de 32 agents dont 13 administratifs (1 CAT A, 2 B et 10 C) et 19 techniques (1 CAT B et 18 C).

Le but de ce déplacement fut de découvrir l'environnement professionnel des personnels civils, de leur apporter de l'information par le biais de réunions sur les thèmes suivants : avancement, mobilité, entretien professionnel, RIFSEEP, substitution, filière technique, parcours de carrière... Au cours des différentes réunions, les échanges ont été riches et ont permis de renseigner et de rassurer les agents. À l'issue, ceux qui le souhaitaient ont pu être reçus individuellement.

Dans le cadre des visites de sites, les secrétaires nationaux ont mesuré le professionnalisme et l'implication des agents dans leur mission de soutien au profit des unités opérationnelles de la gendarmerie. Tout cela dans un contexte local très tendu à l'approche du référendum sur l'indépendance en Nouvelle-Calédonie, prévu le 4 novembre 2018.

Caserne Meunier

Caserne Bailly

Les administratives du COMGENDNC de la Caserne Meunier : Paepaetaata Maéa, Elizabeth Leyraud, Manufekai Thérèse et Vanessa Lalande.

Equipe du CSAG de Tontouta : Anne-Marie Mufana, Jean-Paul Pardan, Gino Paravia, Mike Dijou, Elizabeth Leyraud et Roger Poli.

Ce séjour fut clôturé par une entrevue avec la général Marietti, commandant de la gendarmerie en Nouvelle-Calédonie. En préambule, Laurent Cauquil a souhaité remercier le général Marietti pour l'accueil et les facilités d'organisation rencontrées tout au long du séjour. Cette réunion a permis de présenter au général les nouveaux représentants du SNPC/FO, Vanessa Lalande, Édouard Kato et Tatéo Lakalaka, qui prendront officiellement leurs fonctions au 1er décembre 2018 suite au départ à la retraite d'Elizabeth Leyraud. La mise en place d'un calendrier de dialogue social a été évoquée et le général y a répondu favorablement en rappelant qu'il y était fortement attaché. Enfin, Laurent Cauquil a fait un point de situation au sujet des différentes problématiques abordées avec les agents au cours des réunions d'information. Il a été question de situations individuelles, d'acculturation des personnels civils, de la formation des N+1 à la conduite de l'entretien professionnel, de la mobilité en interne, du CIA, de la reconnaissance du personnel (avancement, positionnement des agents sur des postes à responsabilité, lettres de félicitations…), de la formation des agents, de la médecine de prévention, des EPI et des horaires variables. Le général a pris en considération l'ensemble des sujets, considérant que la plupart des demandes étaient légitimes et que dans tous les cas il y porterait attention.

Hugue Moanda (Bourrelier-sellier BSF/SEL)

Les secrétaires nationaux remercient l'ensemble des agents pour leur accueil, leur participation et donnent rendez-vous à tous dans quatre ans.

Le bureau national du SNPC/FO remercie chaleureusement et fraternellement Elizabeth Leyraud de son investissement syndical pour le SNPC/FO. L'ensemble de ses membres lui adresse tous ses vœux de bonheur dans sa nouvelle vie de retraitée. ■

Xavier Said (Frigoriste atelier froid BSF/SEL)

Babeth nous te remercions pour ta gentillesse, ta générosité et la bienveillance que tu as eu à notre égard. Nous t'adressons toute notre amitié en te souhaitant le plus grand bonheur.

Laurent et Dominique

1er RANG : Stéphane Di Stéphano (CSAG), Édouard Kato (CSAG) et Tatéo Lakalaka (BSF/SIL). 2e RANG : Dominique Lacoste, Elizabeth Leyraud, Allan Loué (CSAG), Arielle Dion (CSPI Haut-commissariat Nouméa), Laurent Cauquil et Ghislaine Morihara (BSF/SIL)

Réforme des RETRAITES

La concertation est organisée en grands blocs thématiques :

1. Définition du nouveau régime : niveau d'ouverture, d'assiette, taux de cotisation : **avril-mai**
2. Prise en compte des droits liés à la maladie, à la maternité, au chômage, minima de pension : **mai-juin**
3. Égalité hommes-femmes et droits liés au nombre d'enfants : **juin-juillet**
4. Puis, de septembre à **décembre** :
   - Les conditions d'ouverture des droits à la retraite
   - Les conditions de départs anticipés
   - La gouvernance du système et les modalités de transition entre l'ancien et le nouveau système.

PHASE 1
De mai à décembre 2018

Concertation avec les partenaires sociaux conduite par le haut-commissaire à la réforme des retraites, Jean-Paul Delevoye. Participation citoyenne sur la plateforme jusqu'au 25 octobre et ateliers en régions jusqu'à fin novembre.

PHASE 2
Décembre 2018 ou début 2019

Présentation des orientations de la réforme. Lancement d'une nouvelle phase de concertation avec les partenaires sociaux. Mise en ligne d'un simulateur permettant aux citoyens de comparer leurs droits avant et après la réforme

PHASE 3
2019

Présentation d'un projet de loi en Conseil des ministres et examen au Parlement à l'été 2019.

PHASE 4
D'ici à 2025

Après le vote de la loi, conformément à la promesse d'Emmanuel Macron, l'application de la réforme ne se fera qu'à partir de 2025. Certaines caisses mettront plus de dix ans pour effectuer cette transition.

AGENTS PUBLICS un statut général, un code des pensions

Contre la réforme des retraites Macron, détonateur de la destruction du modèle social collectif et solidaire

Renforcer la solidarité, le Congrès de Lille (2018) le rappelle : la Sécurité sociale a été bâtie pour « garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature ». Aussi, le Congrès se refuse à cautionner un basculement vers une protection sociale « personnalisée », source d'inégalités sanitaires, sociales et territoriales. Cette politique de « personnalisation » en matière de retraite ferait disparaître la logique de solidarité intergénérationnelle – qui veut que les pensions des retraités soient financées par les cotisations des actifs – en même temps qu'elle serait un coup dur porté à notre modèle de protection sociale collective.

FO-FONCTION PUBLIQUE revendique et se mobilise pour :

- le maintien du Code des pensions civiles et militaires, de la CNRACL, de l'IRCANTEC et du FSPOEIE ;
- le rétablissement du lien actifs/retraités (ex art. L16 du CPCM) ;
- le maintien du calcul de la pension sur la base de 75% du traitement indiciaire détenu les 6 derniers mois ;
- la suppression des systèmes décote/surcote ;
- l'intégration des primes dans le traitement pour le calcul des droits à pension ;
- la garantie de pouvoir partir à 60 ans avec une retraite complète ;
- le refus de la réduction des droits contributifs ou non contributifs et la pérennisation des pensions de réversion hors conditions de ressources :
  * le retour aux avantages familiaux (bonifications et retraite anticipée) dans les conditions requises avant 2003 et leur extension aux 2 parents ;
  * un minimum garanti basé sur le SMIC et la revalorisation du minimum de pension ;
  * un départ anticipé avec bonification pour service actif et la reconnaissance des métiers insalubres et dangereux ;
- un vrai dispositif carrière longue ;
- le rétablissement du congé de fin d'activité (CFA) et d'une cessation progressive d'activité (CPA) attractive - un dispositif de rachat des années d'études et des temps partiels, et supportable financièrement ;
- le retour de la validation des services de non-titulaires supprimée en 2013 ;
- la mise en extinction et la conversion de la retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP) ;
- le retour plein et entier à l'indemnité temporaire de retraite (ITR et son extension à l'ensemble des DOM COM pour compenser la vie chère sur ces territoires. ■

FO, fidèle à sa pratique réformiste et à son histoire, entend porter ces revendications comme une base de négociation. FO ne confond pas cette volonté de négociation des régimes de retraites existants avec la concertation que le gouvernement ouvre sur cette question.

Cérémonie de remise du drapeau au COMSOPGN Le Blanc

Le SNPC/FO rencontre le général Richard Lizurey, directeur général de la gendarmerie nationale

Le 20 septembre 2018, s'est déroulée la cérémonie de remise du drapeau au Commandement du Soutien Opérationnel de la Gendarmerie Nationale, présidée par le directeur général de la gendarmerie, Richard Lizurey, et le préfet de l'Indre, Seymour Morsy. À cette occasion, le nouvel étendard a été présenté.

À l'issue de la cérémonie, le général Lizurey a souhaité rencontrer les représentants du personnel. Ce fut l'occasion pour les représentantes de la section locale du SNPC/FO : Michèle Bigard, Sabrina Gauvin, et Anne Paquereau, ainsi que le secrétaire national adjoint Eddy Camuzeau, d'échanger sur divers sujets tels que le télétravail, la substitution, le devenir des contractuels, l'action sociale et l'infrastructure.

Le général Lizurey s'est montré particulièrement attentif et à l'écoute des thématiques abordées, notamment sur le télétravail, car lui-même en a été le « promoteur » à la direction. Le directeur général s'est montré rassurant sur l'accompagnement des contractuels ainsi que sur le dispositif de substitution. Il a également salué l'efficacité et la qualité du travail accompli par les personnels civils.

Par ailleurs, il a retenu la pertinence de la proposition du SNPC/FO d'organiser des sessions de formation commune civils et militaires sur l'enjeu du management. Le directeur général a proposé également qu'une délégation de personnel (civil et militaire) se rende à la DGGN pour une journée de réflexion sur le thème « Le Commandement du Soutien Opérationnel de la Gendarmerie Nationale (COMSOPGN) de demain ». ■

De gauche à droite : Michèle Bigard, Anne Paquereau, Eddy Camuzeaux, Sabrina Gauvin, le général Lizurey et le général Guérif.

Section locale SNPC-FO COMSOPGN Le Blanc

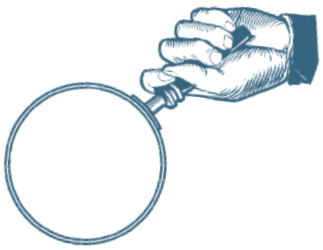

Trois « drôles » de dames très impliquées au profit des personnels civils !

Le COMSOPGN Le Blanc est un maillon essentiel dans le fonctionnement de la gendarmerie. Il compte à ce jour un effectif de 388 personnels civils (8 catégorie A, 43 catégorie B, 237 catégorie C, 25 ouvriers de l'État et 72 contractuels).

La section locale du SNPC/FO a été créée en 2011 au COMSOPGN Le Blanc. Elle est composée de trois déléguées, Michèle Bigard, déléguée régionale pour la région Centre Val-de-Loire ; Sabrina Gauvin, membre CHSCT et commissaire pour sa catégorie en CAPL Centre Val-de-Loire (mobilité et avancement) et Anne Paquereau, sécrétaire du CHSCT, dernière arrivée au sein de la section, succédant à Catherine Gruchet.

Grâce à leur travail de terrain, à leur pugnacité et aux réseaux qu'elles ont su tisser (local, inter-périmètres et national) , les déléguées veillent au bon suivi des dossiers, notamment dans le cadre de la mobilité ou de l'avancement. Elles sont attachées à un dialogue social constructif et de qualité, et savent être fermes quand cela est nécessaire dans l'intérêt des agents. Elles ont obtenu la résolution de certaines problématiques en toute confidentialité en partenariat avec le commandant du COMSOPGN.

Une permanence est assurée au sein du nouveau local tous les derniers jeudis du mois de 10 heures à 12 heures.

Dans le cadre des élections professionnelles, Anne Paquereau et Sabrina Gauvin se présenteront sur la liste SNPC/FO au Comité Technique de la Gendarmerie Nationale (CTGN). En effet, il est important pour le SNPC/FO qu'une formation telle que le COMSOPGN soit représentée au CTGN, instance décisive pour les personnels civils. ■

Anne Paquereau, Sabrina Gauvin et Michèle Bigard.

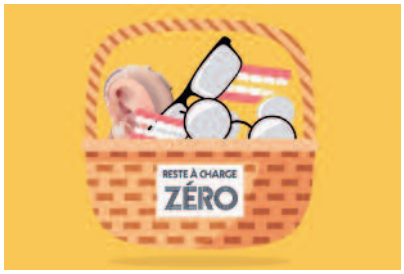

Le 100% santé ou “reste à charge nul” entrera progressivement en vigueur d’ici 2021

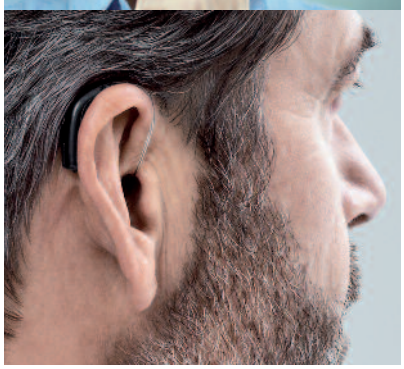

Le reste à charge zéro pour les soins dentaires, optiques et auditifs, promesse phare de la campagne d’Emmanuel Macron, entrera progressivement en vigueur durant les trois prochaines années. Le président de la République l’a lui-même annoncé lors de son discours prononcé devant le congrès de la Mutualité française, le 13 juin à Montpellier.

Qualifié de “conquête sociale majeure” par le chef de l’Etat, le reste à charge zéro, désormais baptisé **100 % santé**, devrait permettre à tous les citoyens d’accéder à un panier de lunettes et de prothèses auditives et dentaires de qualité en étant intégralement remboursés par l’Assurance maladie et les complémentaires santé.

Pour la ministre de la Santé, Agnès Buzyn, l’accord qui scelle cette réforme, signé en marge du congrès, est à la fois une immense avancée “dans l’accès aux soins des Français” et “un vrai progrès de santé publique”.

Concrètement, ce panier de soins **100 % santé** devra être proposé dans les contrats d’assurance complémentaire et inclus dans les obligations au titre des contrats responsables des mutuelles. Dès 2019, ses tarifs seront plafonnés en audiologie et en dentaire. Le remboursement des aides auditives (Sécurité sociale plus complémentaire) augmentera de 100 €. Dès 2020, le **100 % santé** sera garanti pour une partie du panier dentaire et la totalité du panier optique. Chaque Français pourra alors se faire intégralement rembourser les lunettes constituées de verres de qualité et d’une monture plafonnée à 30 €. Pour les aides auditives, le plafond des tarifs sera abaissé de 200 €, et le remboursement “Sécurité sociale plus complémentaire”, augmenté de 50 €. Enfin, en 2021, le **100 % santé** sera garanti pour la totalité du panier dentaire, qui couvrira un large choix de prothèses fixes ou mobiles, de différents matériaux adaptés à la localisation de la dent (dents “visibles” et “non visibles”). Le **100 % santé** sera aussi effectif pour les aides auditives : chaque patient pourra se faire rembourser la totalité de ses prothèses dans la limite de 950 € par oreille.

Au total, d’ici à 2023, cette réforme devrait coûter 1 milliard d’euros à l’assurance maladie obligatoire et complémentaire.

INFORMATIONS : FRANCE MUTUALITÉ

RENTRÉE DE SEPTEMBRE Tous les adhérents (actuels et nouveaux) vont pouvoir disposer de nouvelles garanties mises en place par Cybèle Solidarité

Jacques Lamarque
Correspondant Mutualiste auprès
des Personnels de la Gendarmerie Nationale
Z.I. Larrieupolis - 1 avenue Gutenberg - CS 42842 - 31128 Portet-sur-Garonne

Tél. : 06 07 47 03 91
Mail : jacques.lamarque5@wanadoo.fr
www.mutuelle-cybele-solidarite.com

cybèle solidarité

www.mutuelle-cybele-solidarite.com
05 34 36 36 70

cybèle solidarité
MUTUELLE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Plus que des promesses, des solutions d'accompagnement en santé et prévoyance ajustées à vos besoins.

Nos Conseillers

Déborah GOTTARDI
Tél. : 05 34 36 36 72
d.gottardi@mutuelle-umc.fr
Départements 08/10/15/19/21/23/28
48/51/52/58/72/89

Jennaly LO
Tél. : 05 34 36 36 73
j.lo@mutuelle-umc.fr
Départements 02/18/27/36/37/41/45
59/60/61/62/76/80/87

Claude SAVRY
Tél. : 06 75 59 22 21
c.savry@mutuelle-umc.fr
Départements 25/39/54/55
57/67/68/70/88/90

Lydie CHAIEB
Tél. : 06 08 64 15 10
l.chaieb@mutuelle-umc.fr
Départements 01/03/05/07/26/38/42
43/63/69/71/73/74

Adèle GOULEDEHI
Tél. : 06 08 68 30 50
a.gouledehi@mutuelle-umc.fr
Départements 01/03/05/07/26/38/42
43/63/69/71/73/74

Alain BLANS
Tél. : 06 33 07 08 62
a.blans@mutuelle-umc.fr
Départements 04/06/11/13/30/34
66/83/84/2A/2B

Morgane WECKE
Tél. : 06 86 69 80 81
m.wecke@mutuelle-umc.fr
Départements 14/22/29/35/44/49/50/53/56/85

En agence

Agence de Paris
Nathalie DUBOT
Tél. : 06 08 72 08 90
n.dubot@mutuelle-umc.fr
Départements : 75/77/78/91/92/93/94/95

Agence de Toulouse
Sylvie GADEA
Tél. : 05 61 21 13 36
Tel. : 06 75 50 11 03
s.gadea@mutuelle-umc.fr
Départements : 09/12/31/32/46/65/81/82

Amandine RUS
Laure Galtier
Tél. : 05 61 21 13 36

Agence de Bordeaux
Justine SUHARD
Résidence Vivaldi
48, cours du Maréchal Gallieni
33400 TALENCE
Tél. : 06 70 29 54 18
j.suhard@mutuelle-umc.fr
Départements : 16/17/24/33/40/47/64/79/86

Agence de Marseille
Marie-Francoise RICHET
8 boulevard Baille 13006 Marseille
Tél. : 04 91 43 40 99
mf.richet@mutuelle-umc.fr

Centre de gestion
Z.I. LARRIEUPOLIS – CS 42842
1, Avenue Gutenberg
31128 PORTET-SUR-GARONNE CEDEX
9h-12h45 / 13h30-17h30
Tél : 05 34 36 36 70
Fax : 05 34 56 84 62

Cybèle Solidarité
Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité
immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro SIREN 529 168 007
Siège social : 4 rue Georges Picquart – 75017 PARIS
Agissant sous l'autorité de l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution) – 4 Place de Budapest - 75436 PARIS CEDEX

Klésia Mut'
Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité
immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro SIREN 529 168 007
Siège social : 4 rue Georges Picquart – 75017 PARIS
Agissant sous l'autorité de l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution) – 4 Place de Budapest - 75436 PARIS CEDEX

www.mutuelle-cybele-solidarite.com
05 34 36 36 70

Document à caractère publicitaire - non contractuel - Édition 2016 - Crédit photo : Shutterstock - Tous droits réservés - Réf. : 39-141-001-0617